

Dopage: l'audit mandaté par le CHUV sur l'affaire de la destruction des échantillons russes disculpe le Laboratoire suisse d'analyse du dopage (LAD)

Service de communication
Rue du Bugnon 21
1011 Lausanne

Hotline médias
M:+41 79 556 60 00
medias@chuv.ch

En novembre dernier, le LAD était pointé du doigt par la commission indépendante (IC) de l'Agence mondiale antidopage (AMA) pour avoir détruit des échantillons provenant de Russie. Le CHUV a mandaté le service d'audit interne pour faire la lumière sur cet événement. Le rapport vient d'être publié et disculpe le laboratoire suisse. Il est en ligne sur le site internet du CHUV www.chuv.ch.

Le CHUV, dans son communiqué de presse du 12 novembre dernier, a annoncé l'ouverture d'un audit pour se positionner sur les accusations de la commission indépendante de l'Agence mondiale antidopage (AMA) face au LAD (rapport du 9 novembre, chapitre 16). Dans ses constats, elle émettait un doute sur le respect des procédures appliqué par le laboratoire, notamment par rapport à la destruction des échantillons analysés.

Le Service d'audit interne a rendu son rapport cette semaine. Il disculpe le LAD et confirme les points suivants :

- Les tests sur les 55 échantillons ont abouti à la détection d'un cas de résultat d'analyse anormal. Ce cas a été conservé conformément aux normes de l'AMA pendant 3 mois au minimum.
- Le LAD a respecté strictement les standards de l'AMA de 2012, sur la destruction des échantillons négatifs. Le laboratoire suisse a demandé des instructions sur les 12 échantillons non analysés et a précisé que les 54 échantillons négatifs ont été jetés.
- Par retour de courriel, l'AMA a donné ses instructions sur les 12 échantillons restants sans donner d'indications sur la partie consacrée à la destruction des 54 échantillons négatifs.
- Le LAD a mis en évidence des anomalies portant sur deux échantillons analysés parmi les 12 échantillons analysés. Il a fourni tous les renseignements exigés par l'AMA.
- Le rapport comporte dans ses conclusions une erreur manifeste puisqu'il mentionne la destruction de 67 échantillons, alors que l'audit a constaté, « de visu » que 13 ont été conservés au LAD.
- Les enquêteurs de l'IC venus auditionner le LAD, n'ont pas demandé de procès verbal des discussions. Ils n'ont également pas soumis le contenu du chapitre n° 16 de leur rapport avant sa publication. Il est surprenant dans ces conditions que l'IC fasse mention « *d'explications insatisfaisantes* ».

Le rapport complet est en ligne. Il est disponible à l'adresse www.chuv.ch/audit-dopage.